

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION & RÉDACTION

111 CÔTE de la MONTAGNE 111
QUÉBEC

RÉDACTION ET
COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux
intérêts de la ferme et du foyer
rural.

Elle est rédigée par un comi-
té de techniciens et de prati-
ciens agricoles, assistés de colla-
borateurs occasionnels et de
correspondants de diverses ins-
titutions scolaires. Toute col-
laboration est sujette au con-
trôle du directeur.

La correspondance concer-
nant la rédaction doit s'adres-
ser au Directeur du "Bulletin
de la Ferme", Casier postal 129,
Haute-Ville, Québec

ADMINISTRATION ET PUBLI-
CITÉ
Abonnement payable d'a-
vance.
Canada—Excepté cité
de Québec..... 75c.
Cité de Québec et pays
étrangers..... 1.50

Tarif des annonces 10c. la ligne
Annonces classifiées 1c. du mot
minimum .50 sous.

Pour abonnement et annon-
ces écrire au "Bulletin de la
Ferme", 111 Côte de la Mon-
tagne, (Édifice Morin) Québec
Casier postal 129—Télép. 4297

Volume XII

QUÉBEC, LE 10 AVRIL 1924

Numéro 15

Page de la Coopérative Fédérée de Québec

La Coopérative augmente ses avantages aux fabriques Elle multiplie ses initiatives --- Lisez jusqu'au bout --- Un témoignage non suspect

Quatre Concours

La Coopérative organise cette année, quatre concours de produits laitiers. Aux trois concours qui ont eu un si beau succès l'an dernier, elle en a ajouté un quatrième, dit: concours sur l'uniformité des pesantiers du fromage.

Concours de fromage:—

Les prix ci-dessus seront décernés aux meilleurs fabricants de fromage, par ordre de mérite, suivant la moyenne des points obtenus (classification officielle) durant cinq mois de fabrication, à commencer du premier juin.

Premier prix: \$100.00; deuxième prix: \$75.00; troisième prix: \$60.00; quatrième prix: \$50.00; puis vingt prix de \$40.00; cinquante prix de \$30.00 et cinquante prix de \$15.00.

Nombre de prix à gagner: cent vingt-quatre;

Argent qui sera distribué pour ce concours: \$3,335.00.

Concours sur l'uniformité des pesantiers du fromage:—

Les prix ci-dessous seront adjugés entre tous les fabricants de fromage, d'après une échelle de points spéciale, à ceux qui, durant les cinq mois du concours, se seront rapprochés le plus des pesantiers désirés (meules de 82 lbs ou 100 lbs, selon le cas).

Premier prix: \$50.00; puis trois prix de \$45.00; quatre prix de \$40.00; dix prix de \$30.00; dix prix de \$15.00.

Nombre de prix à gagner: vingt-huit.

Argent qui sera distribué pour ce concours: \$795.00.

Concours de beurre pasteurisé:—

Les prix ci-dessous seront décernés aux meilleurs fabricants de beurre pasteurisé, par ordre de mérite, suivant la moyenne des points obtenus (classification officielle) durant cinq mois de fabrication, à commencer du premier juin:

Premier prix: \$100.00; deuxième prix: \$75.00; troisième prix: \$60.00; quatrième prix: \$50.00; puis dix prix de \$40.00; quinze prix de \$30.00 et vingt prix de \$15.00.

Nombre de prix à gagner: quarante-neuf.

Argent qui sera distribué pour ce concours: \$1,435.00.

Concours de beurre non pasteurisé:—

Les prix suivants seront décernés comme pour le concours de beurre pasteurisé:

Premier prix: \$100.00; deuxième prix: \$75.00; troisième prix: \$60.00; quatrième prix: \$50.00; puis dix prix de \$40.00; quinze prix de \$30.00 et vingt prix de \$15.00.

Nombre de prix à gagner: quarante-neuf.

Argent qui sera distribué pour ce concours: \$1,435.00.

Dans les quatre concours ci-dessus, il sera décerné: trois prix de \$100.00; trois prix de \$75.00; trois prix de \$60.00; quatre prix de \$50.00; trois prix de \$45.00; quarante prix de \$40.00; quatre-vingt-dix prix de \$30.00 et cent prix de \$15.00.

Nombre de prix à gagner en tout: deux cent cinquante.

Total argent qui sera distribué pour ces quatre concours: \$7,000.00

Admission aux concours de la Coopérative:

Une seule condition est exigée: les concurrents doivent expédier régulièrement à la Coopérative leur beurre et fromage fabriqués du 1er juin au 1er novembre 1924.

Produits sujets à être primés aux concours:

Sont sujets aux prix des différents concours, les beurre et fromage dont la moyenne de classification officielle, pour toute la saison, ne sera pas inférieure à 92 points sur 100.

Engagement de la part de la Coopérative:

La Coopérative s'engage:

1o. A obtenir, comme par le passé, les plus hauts prix du marché pour le beurre et le fromage qui lui seront expédiés par les concurrents;

2o. A garantir à toutes les beurrieres qui fabriqueront au moins, 25 boîtes de beurre pasteurisé par semaine, pendant le mois de juin,

et qui lui confieront la vente de leurs produits, que leur beurre pasteurisé Special rapportera UNE CENT de plus la livre que le beurre No 1 non pasteurisé et que leur beurre pasteurisé No 1 rapportera TROIS QUART DE CENT de plus la livre que le beurre No 1 non pasteurisé. (Ce supplément sera payé pendant toute la saison de fabrication, à commencer le 1er mai prochain).

Les buts visés:

En organisant ces concours, la Coopérative désire:

1o. Amener une amélioration de plus en plus grande dans la qualité du beurre et du fromage produits dans cette province;

2o. Obtenir l'uniformité du produit. Uniformité de qualité, de couleur, etc., et aussi uniformité dans la pesantier, spécialement pour le fromage.

3o. Enfin, s'assurer la quantité la plus considérable possible de beurre et de fromage de qualité supérieure et uniforme, en vue d'une vente plus facile et plus avantageuse pour les producteurs.

Notez bien:

Patrons, fabricants, en concentrant le plus possible la vente de nos produits laitiers, par l'entremise d'une même organisation coopérative, rappelez-vous que nous appliquons un des principes chers aux coopérateurs: supprimer la concurrence entre les producteurs et provoquer la concurrence entre les acheteurs.

De plus, les importateurs eux-mêmes sont toujours disposés à payer plus cher pour des produits bien préparés, bien classifiés, bien emballés, etc. qu'ils trouvent en grande quantité dans un seul endroit (à la Coopérative Fédérée) plutôt que d'être obligés de s'adresser à un grand nombre de commerçants, pour n'obtenir souvent, que de lots de qualité inférieure et sans uniformité.

Octroi de \$200.00

La Coopérative Fédérée de Québec, accordera un octroi de \$200.00 à toute fabrique qui fera l'achat d'un pasteurisateur DE LAVAL, fabriqué spécialement pour la Coopérative, et cela, aux conditions suivantes:

1o. La commande devra être transmise directement à la Coopérative Fédérée, sinon aucun octroi ne sera accordé;

2o. Le propriétaire devra s'engager à ne recevoir que du lait, et dans le cas où il recevrait de la crème, à classer cette dernière suivant les règlements préparés par l'inspecteur général des beurrieres et fromageries, et à la refuser si elle dépasse 0.22 d'acidité lors de la réception;

3o. Le propriétaire s'engagera à pasteuriser la crème pendant deux années consécutives;

Cette aide financière est offerte pour l'achat de pasteurisateur d'ici au premier juillet 1924 seulement.

La Coopérative Fédérée de Québec est actuellement en état de fournir à tous les fabricants, propriétaires et patrons de beurrieres, etc., tous les renseignements relatifs au pasteurisateur DE LAVAL. Les propriétaires de fabriques, qui ont l'intention d'acheter un pasteurisateur, voudront bien communiquer avec nous immédiatement, afin de connaître les prix et conditions de paiement.

De plus, la Coopérative Fédérée a fait des arrangements spéciaux avec la compagnie DE LAVAL afin de vous fournir dans l'avenir, un service de réparation des plus rapides.

Témoignage

Une maison bien connue, très connue, de Montréal, publie ce qui suit, dans une circulaire à l'adresse d'agents, de cultivateurs, etc., de cette province.

"Nous achetons la crème d'après sa richesse et payons la lb de gras, tout en basant notre prix, sur le prix de vente de beurre No 1 de la Coopérative Fédérée de Montréal. Comme c'est le marché à beurre qui paie les plus hauts prix, vous êtes assuré de recevoir le plus d'argent pour votre crème."

Ceci se passe de commentaires. Est-ce assez édifiant?